



Collège & Lycée Privés

BELSUNCE

13, rue Fauchier
13002 Marseille

Téléphone : 04.91.90.51.14

Portable : 06.22.28.88.59

E-mail : collegelycee.belsunce13@sfr.fr

Année scolaire

2024/2025

CHARTRE DU RESPECT

Cette charte explique les règles du respect mises en place au sein de l'établissement Belsunce. Elle doit être appliquée par toutes les personnes de l'établissement.

Article 1 : LA POLITESSE

- Dire « bonjour », « au revoir », « s'il vous plait », « merci », « excusez-moi »...avec le sourire,
- Enlever son couvre-chef (bonnet, casquette, ...) dès que l'on rentre dans l'établissement et le garder rangé dans le sac,
- Lever la main pour prendre la parole et attendre de l'avoir,
- Se lever quand un adulte entre dans une salle.

Article 2 : LE RESPECT D'AUTRUI ET DE SOI

- Ne pas manquer de respect au personnel de l'établissement ni à ses camarades,
- Ne pas faire de différences entre les personnes (couleur de peau, apparences, catégories sociales, origines, religions, handicaps...),
- Ne pas se mêler des opinions des autres, respecter la vie privée de chacun,
- Avoir une tenue correcte et adaptée : pas trop courte, ni provocante et propre,
- Faire honneur à l'éducation de ses parents.

Article 3 : LES RELATIONS HUMAINES

- Avoir des comportements corrects et respectueux entre camarades,
- Aider les camarades en difficulté : se comporter en « bons camarades »,
- Ne pas se moquer ni dénigrer qui que ce soit,
- Attendre en silence dans les rangs, monter et descendre les escaliers dans le calme,
- Se déplacer et se ranger en attendant les professeurs dans les emplacements respectifs de chaque classe à la 1^{ère} sonnerie.

Article 4 : LA VIOLENCE

- Ne pas se battre, se taper, se bousculer, s'étrangler, se gifler, éviter tout contact physique (respect des gestes barrières, de la distanciation),
- Ne pas s'insulter,
- Ne pas cracher,
- Ne pas être insolent envers les élèves et les adultes,
- Ne pas menacer ni introduire d'objets dangereux.

Les sanctions seront décidées par l'équipe administrative, enseignante et la Direction allant de la mise en garde immédiate au passage en commission de vie scolaire voire conseil de discipline pour les cas d'extrême gravité.

Article 6 : LE RESPECT DU MATERIEL

- Ne pas perdre ni dégrader le matériel prêté (carnet de correspondance, agenda, livres, tablettes, manuels scolaires, ordinateurs...) ni celui de ses camarades,
- Prendre soin de son propre matériel (sac, trousse, cahiers...),
- Ne pas se balancer sur les chaises,
- Ne pas taguer ou faire des graffitis.

- Respecter les locaux

Article 7 : LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Ne pas jeter de papiers mais au contraire les ramasser, les mettre dans la poubelle bleue prévue à cet effet,
- Laisser les lieux aussi propres qu'on les a trouvés (toilettes, classes, ...)
- Mettre les cartouches d'encre à la poubelle sans les écraser,
- Eteindre les lumières à la fin du cours et fermer portes et fenêtres,
- Ne pas gaspiller l'eau.

Article 9 : LE RESPECT INTERNET

- Respecter la charte Informatique signée en début d'année,
- Ne pas donner d'informations personnelles sur les réseaux sociaux ou sur internet,
- Ne pas aller sur des sites non autorisés,
- Ne pas mêler le personnel de l'établissement aux problèmes extérieurs liés aux réseaux sociaux (Snapchat, Instagram, Facebook...).

Article 10 : LE TRAVAIL

- Soigner son travail, faire ses devoirs, apprendre ses leçons,
- Apporter ses affaires des matières de la journée,
- Se concentrer, travailler en silence pour ne pas gêner ses camarades,
- Rendre les documents à la date prévue (professeurs ou administration).

Cette charte complète le Règlement Intérieur de l'Etablissement. En la signant, je m'engage à la suivre ; à défaut les sanctions et punitions prévues dans le règlement intérieur s'appliqueront.

Se respecter entre camarades ou adultes, respecter le matériel et son environnement c'est aussi se respecter soi-même afin de mieux vivre tous ensemble.

Je reconnais avoir pris connaissance de la Charte du Respect et accepte de m'y tenir.
Fait pour valoir ce que de droit.

La Direction

**Valable tout au long de la scolarité
de l'élève dans l'établissement**

Nom du responsable

Nom de l'élève

.....
Classe
.....

Signatures précédées de la mention «lu et approuvé»